



PROJET DE TERRITOIRE 2015/2020

Note de Présentation et de méthodologie
3 février 2015

- 1 - Qu'est-ce qu'un Projet de Territoire ?
- 2 - Qu'est-ce que le FEADER et le programme LEADER ?
- 3 - Qu'est-ce que les Approches Territoriales Intégrées (ATI) ?
- 4 - Rappel sur les principaux fonds européens

Qu'est-ce qu'un Projet de Territoire ?

Un projet de territoire est un projet de développement et d'aménagement fondé sur une réflexion stratégique.

Cette démarche a été initiée par la loi Voynet qui a voulu donner les moyens aux acteurs locaux de travailler ensemble pour proposer des orientations stratégiques de développement ainsi que les projets concrets.

Pour aboutir à l'élaboration de ce projet de territoire, plusieurs étapes de réflexion collective sont nécessaires :

- un **diagnostic partagé** des forces, faiblesses, risques et atouts d'avenir pour le territoire,
- l'**identification des enjeux** (objectifs stratégiques),
- l'**anticipation des problèmes majeurs** (axes stratégiques),
- **des propositions d'actions** (identification d'actions concrètes à engager à court, moyen et long termes).

La démarche concerne tous les domaines de la vie des territoires : social, économique, culturel, environnemental, sanitaire, éducatif,... et doit favoriser une réflexion transversale des acteurs. Elle prend appui sur l'expérience et l'expertise des acteurs.

Le projet de territoire ne saurait donc se réduire aux seules compétences de l'organisation territoriale qui l'initie et le porte, ni se confondre avec elles. C'est de la qualité des échanges et de la diversité du partenariat que naît un projet de territoire partagé par tous.

Qu'est-ce que le FEADER et le programme LEADER ?

Les territoires ruraux sont confrontés à de nombreux défis économiques et sociaux : améliorer l'attractivité du territoire, favoriser l'émergence d'activités nouvelles, valoriser les métiers de l'agriculture et de la sylviculture, accompagner la mobilité des populations... Car même modeste, on assiste depuis une dizaine d'années à un retour au monde rural d'une population ayant choisi de s'installer à la campagne.

Le vieillissement de la population génère également des enjeux de réorganisation du réseau de services et de commerces. La spécificité du milieu rural est notamment liée aux questions de mobilité et de distance, ce qui encourage la densification des bourgs et des villages contre l'étalement de l'habitat.

La préservation de la biodiversité et des milieux remarquables ainsi que la mise en valeur des ressources naturelles et patrimoniales constituent également des enjeux importants pour les territoires ruraux. Il s'agit notamment de lutter contre la pollution des sols et des eaux souterraines, de développer l'agrotourisme, de gérer le patrimoine forestier, mais aussi de développer une alimentation de proximité.

Pour traiter ces enjeux dans leur globalité et leur complexité, l'Europe a mis en place une politique spécifique pour le développement rural, financée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Le but : accompagner les mutations de l'espace rural qui représente aujourd'hui 90 % du territoire de l'Union européenne.

Pour LEADER 2014-2020 en Languedoc Roussillon l'enveloppe est de 40 millions d'€ - 16 territoires pré-candidats (dont CCGPSL). Date limite de dépôt de candidature : 30 juin 2015.

Qu'est-ce que les Approches Territoriales Intégrées (ATI) ?

Le programme opérationnel FEDER-FSE Languedoc-Roussillon définit :

- les axes prioritaires de mobilisation des fonds européens autour de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi » et
- une approche territoriale visant à faciliter la convergence entre les objectifs retenus dans les axes prioritaires et la prise en compte des spécificités des territoires.

Les Approches Territoriales Intégrées (ATI) constituent l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale. Elles se basent sur quatre axes prioritaires (sur 10 axes au total) :

- investir durablement dans la croissance intelligente (Axe prioritaire 1),
- réduire la fracture numérique et favoriser l'émergence de la e-société (Axe prioritaire 2),
- encourager la transition énergétique (Axe prioritaire 3),
- préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable (Axe prioritaire 4).

Ainsi une ATI s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de territoire s'appuyant sur un diagnostic territorial, permettant d'établir des priorités d'intervention organisées sur plusieurs thématiques complémentaires, pluri-partenariales, déclinées en plan d'actions pluriannuel, qui pourront solliciter différents fonds.

Pour les ATI 2014-2020 en Languedoc Roussillon, chaque territoire doit présenter un projet d'au moins 0,5 million d'€ de fonds FEDER-FSE (enveloppe totale de 27 millions d'€ pour le volet territorial). Date limite de dépôt de candidature : 31 juillet 2015 (pré-candidature à déposer avant le 31 mars 2015).

Rappel sur les principaux fonds européens

FEADER - le Fonds européen agricole pour le développement rural :

- > intervient pour développer les zones rurales ;
- > permet de créer une dynamique économique et sociale compatible avec le respect de l'environnement.

FEDER - le Fonds européen de développement régional :

- > dirige son action vers le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale ;
- > permet de soutenir le développement des économies régionales.

FSE - le Fonds social européen:

- > soutient les politiques publiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle ;
- > a pour objectif de renouer avec la croissance et l'emploi et de permettre aux acteurs de s'adapter aux mutations économiques et aux processus de transformation sociale.

FEP - le Fonds européen pour la pêche :

- > principal instrument financier de la Politique commune pour la pêche (PCP) ;
- > destiné à favoriser une exploitation durable des ressources aquatiques et de l'aquaculture.